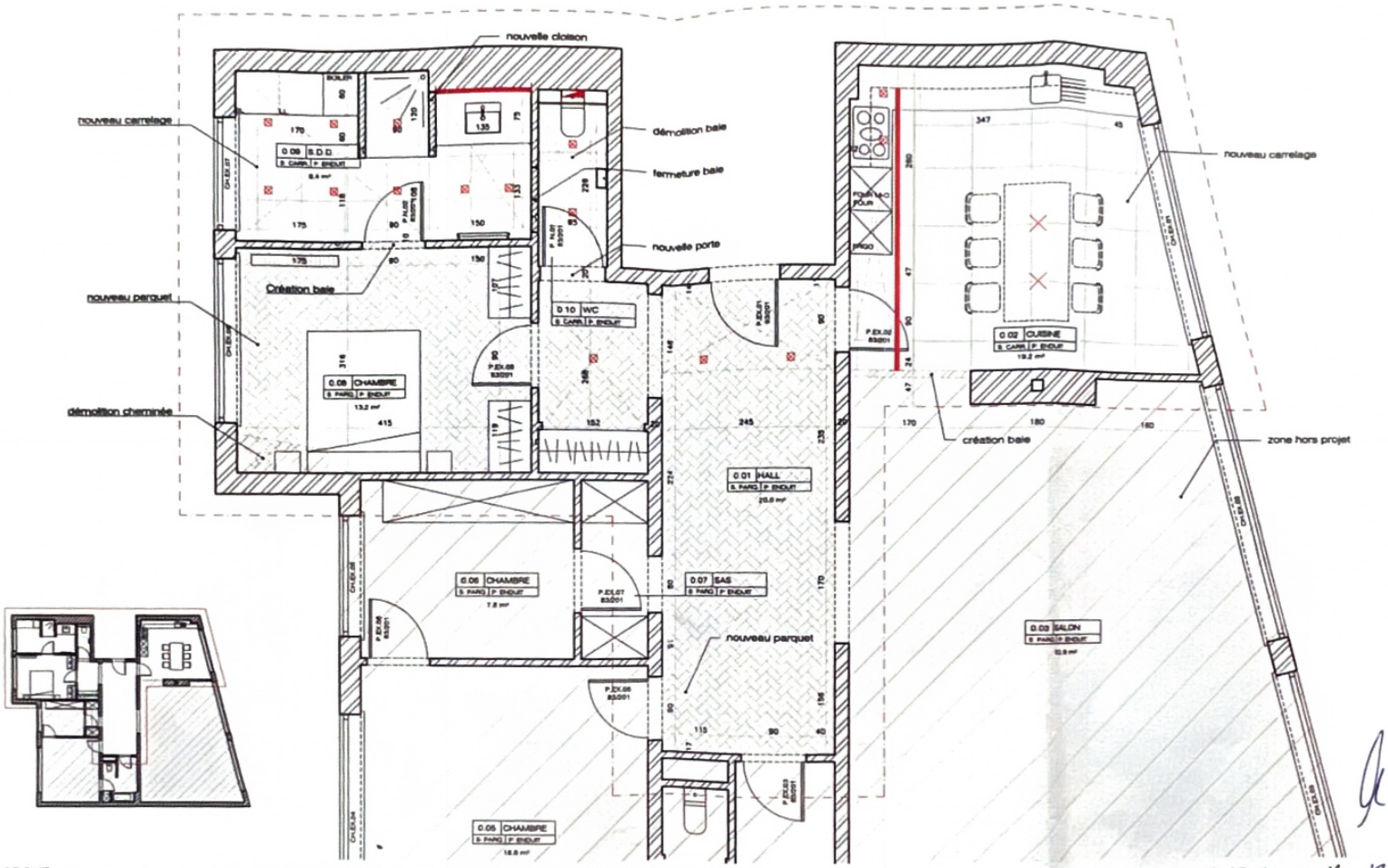


REMARQUE : Ceci est un schéma de principe. Toutes les cotes sont à vérifier sur chantier. Les plans d'exécution sont à fournir par l'entreprise. L'entreprise signalera toute modification éventuelle et la soumettra à l'architecte. L'entreprise est tenue de vérifier si le principe de construction est complet et approprié à l'utilisation. L'entreprise proposera tout dispositif permettant d'obtenir le même résultat esthétique tout en répondant aux normes de sécurité et pérennité de ce résultat.

RENOVATION D'UN APPARTEMENT AVENUE DE TERVUEREN N°

ROOSE PARTNERS ARCHITECTS

RUE DU PLUMET 18/1 BRUXELLES 1190 BRUXELLES TEL 02/ 514 17 43 E-MAIL archi@roose.be

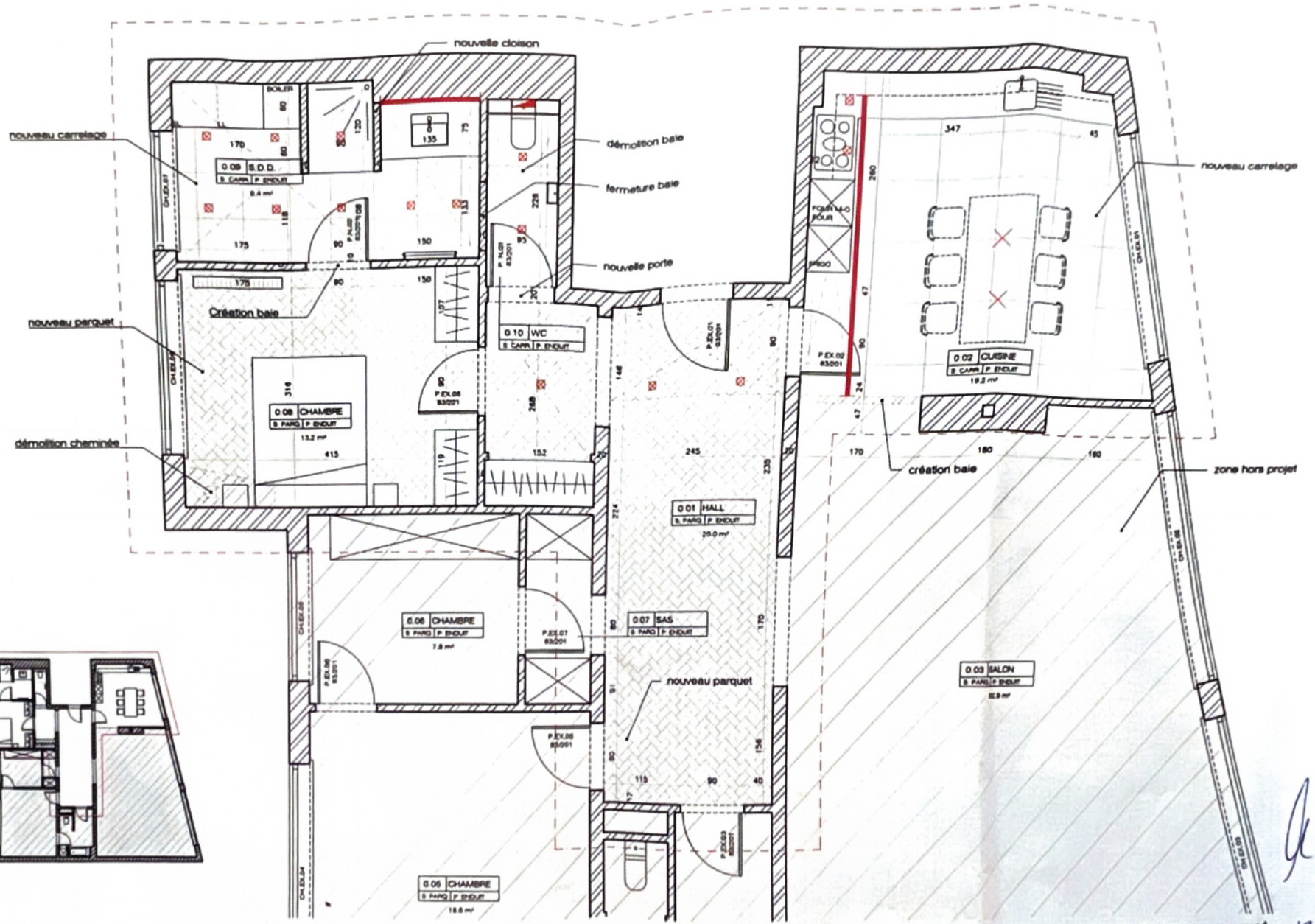
SITUATION EXISTANTE

PLAN

602-DCE-02

ECH : 1/50

21.09.2018



REMARQUE : Ceci est un schéma de principe. Toutes les cotes sont à vérifier sur chantier. Les plans d'exécution sont à fournir par l'entreprise. L'entreprise signalera toute modification éventuelle et la soumettra à l'architecte. L'entreprise est tenue de vérifier si le principe de construction est complet et approprié à l'utilisation. L'entreprise proposera tout dispositif permettant d'obtenir le même résultat esthétique tout en répondant aux normes de sécurité et pérennité de ce résultat.

RENOVATION D'UN APPARTEMENT AVENUE DE TERVUEREN N°

ROOSE PARTNERS ARCHITECTS

RUE DU FILLEUL 18/1 BRUXELLES 1190 BRUXELLES TEL 02/ 514 17 41 E-MAIL archi@roose.be

SITUATION EXISTANTE

PLAN

602-DCE -02

ECH : 1/50

21.09.2018